



*Étaient présents :*

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n°44 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n°3), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°22 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU (à compter de la question n°10), M. Gilles SPICHER (à compter de la question n°3), M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

*Secrétaire :*

M. Jean-Emmanuel LAFARGE

*Étaient absents :*

Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Sébastien COUDRY, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, Mme Marie ZEHAF

*Procurations de vote :*

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (à compter de la question n°45), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°23), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Yannick POUJET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n°9 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n°8), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI.

**OBJET :** 15 - Prorogation pour 1 an de l'agrément « Centre social » de la Maison de quartier Montrapon / Fontaine-Ecu

Délibération n° 007568

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 03/07/2024

Séance du 20 juin 2024

## Prorogation pour 1 an de l'agrément « Centre social » de la Maison de quartier Montrapon / Fontaine-Ecu

**Rapporteur : Mme Carine MICHEL, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n° 4	06/06/2024	Favorable unanime

### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de solliciter auprès de la CAF du Doubs la prorogation pour 1 an de l'agrément « Centre social » de la Maisons de quartier municipale Montrapon / Fontaine-Ecu.

### I. Contexte

Les Maisons de quartier municipales et associatives sont des équipements structurants de l'intervention publique au plus près des habitants.

Elles assurent une fonction de coordination globale sur leur territoire d'intervention et bénéficient, à ce titre, d'un agrément « Centre social » délivré par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Doubs.

### II. Rôle des centres sociaux

Conformément à la Circulaire de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) de 2012 relative à l'Animation de la vie sociale, l'agrément « Centre social » confère et reconnaît à la structure une légitimité pour remplir deux missions majeures :

- être un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale,
- être un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Animés par des équipes de professionnels et de bénévoles, les centres sociaux développent un projet d'animation globale, dont l'objectif général est de rompre l'isolement des habitants, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les intégrant dans des projets collectifs. Dans ce cadre, les centres sociaux assurent des missions complémentaires :

- organiser une fonction d'accueil et d'écoute des usagers-habitants, des familles et des groupes ou des associations,
- assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés,
- développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire,
- développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles,
- organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et/ou sur les axes d'intervention prioritaires.

Le projet « Familles » des centres sociaux, associé au projet d'animation globale, doit répondre aux problématiques familiales repérées sur le territoire et développer des actions, principalement collectives, favorisant l'épanouissement des parents et des enfants, le renforcement de la cohésion intrafamiliale et les relations et solidarités interfamiliales.

### III. Prorogation de l'agrément de la MQMFE

L'agrément « Centre social » de la Maison de quartier Montrapon / Fontaine-Ecu arrive à échéance au 31 décembre 2024.

Cet agrément se traduit par un soutien financier annuel de la CAF. Ainsi, au titre de l'année 2024 :

- la prestation de service pour l'animation globale et coordination (AGC) s'élève à 80 764,37 €,
- la prestation de service pour l'animation collective famille (ACF) s'élève à 27 020,46 €.

Les montants notifiés dans ce cadre par la CAF du Doubs sont inscrits en recettes sur la ligne de crédits 74.338.747888.0022177.47032 pour la maison de quartier Montrapon / Fontaine-Ecu.

Chaque année, les bilans annuels de l'année écoulée (bilans d'activités et financiers) ainsi que les perspectives de l'année à venir sont examinés lors d'un Comité d'orientation.

Ce Comité d'orientation est a minima composé de l'Adjointe à la Vie des Quartiers et d'un administrateur de la CAF du Doubs. L'Adjoint de quartier concerné, les personnels, bénévoles et partenaires œuvrant au sein de la structure sont également invités à participer à cette instance.

Le nouveau projet social de la Maison de quartier Montrapon / Fontaine-Ecu doit s'appuyer sur un diagnostic partagé des attentes et des besoins de la population des quartiers et sur la feuille de route défendue par l'Adjointe à la Vie des quartiers de la Ville de Besançon, à travers les principaux axes suivants :

- maintenir, développer et enrichir le lien social afin de lutter contre la précarité et l'exclusion,
- favoriser et valoriser la synergie du quartier, des associations et des habitants,
- accompagner, orienter et proposer des animations et projets innovants adaptés au public Jeunesse,
- répondre aux besoins de l'enfance et de la famille, dans un cadre sécurisant, épanouissant et propice à la découverte de soi et des autres,
- soutenir et accompagner la fonction parentale.

Le nouveau projet social doit aussi s'articuler avec le nouvel établissement de vie social (EVS) de St-Claude et le projet de quartier dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville.

Afin de consolider le diagnostic et proposer les services et actions adaptés, la Ville de Besançon sollicite auprès de la CAF du Doubs la prorogation de l'agrément « Centre social » de la Maison de quartier de Montrapon / Fontaine-Ecu, pour un an, soit jusqu'au 31/12/25.

En cas d'accord de la CAF du Doubs, des avenants de prolongation des conventions « Animation globale et coordination » (AGC) et « Animation collective Familles » (ACF) en date du 23 mars 2021 devront être signés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à :

- solliciter auprès de la CAF du Doubs la prorogation pour un an, soit jusqu'au 31/12/2025, de l'agrément « Centre social » de la Maison de quartier municipale de Montrapon / Fontaine-Ecu,
- signer les avenants de prolongation aux conventions « Animation globale et coordination » (AGC) et « Animation collective Familles » (ACF).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

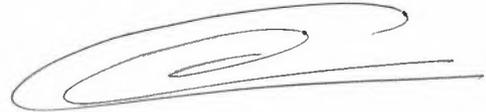
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,



M. Jean-Emmanuel LAFARGE,  
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT